VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés de Choix et avantageusement situées dans les Second et Troisième District

No 918 et 920, RUE VILLERE, ENTRE LES RUES DUMAINE ET ST-PHILIPPE.

Grande maison double, très élégante à deux étages situé sur le parcours des chars CANAL et VILLERE, et à moins d'un demi [illegible] des chars de la rue DUMAINE environnée de toutes les commodités. Louée $ 0 chaque côté ou $480 par an pour les [illegible] côtés.

NO [illegible] 7 RUE DES URSULINES, ENTRE LES RUES VILLERÉ ET ROBERTSON. Jolie résidence à deux étages. Louée $16 par mois. Près de la ligne de chars CANAL et LAIBORNE et la ligne des chars de la rue DUMAINE passant devant. A proximité des Eglises, marchés, écoles et autres commodités.

NOS 1824 ET 1826 RUE DAUPHINE, ENTRE LES RUES ESPLANADE ET KERLEREC. Les lignes de chars REMPARTS DAUPHINE ET ESPLANADE passent en face et à une faible distance. Toutes les commodités à proximité. Joli Cottage à deux étages et mansardes. Un des côtés est occupé par le vendeur: L'autre côté est loué $15 par mois.

No 1816, RUE DES REMPARTS, ENTRE LES RUES ST ANTOINE ET BOURBON. Un moderne cottage. Loué $10 par mois. Chars de la rue REMPARTS et DAUPHINE passent devant. Près de toutes les commodités.

No 1820, RUE ANNETTE, ENTRE URQUHART ET MARAIS, Près du marché St Bernard, des chars, écoles, églises etc. Un cottage en bois à un étage. Loué $14 par mois.

No 1121, RUE KERLEREC, ENTRE LES RUES REMPARTS ET ST CLAUDE Un cottage à un étage et mansarde. Loué $15 par mois.

Succession de Mlle Mélanie Boé.

No 55.347—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux No 813 rue Commune MERCREDI, 13 avril 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre St. Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 mars 1898 pour le compte de la susdite succession les propriétés décrites ci-dessous à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, sur la rue Ursulines, entre les rues Villeré et Robertson, dans l'îlet borné par lesdites rues et le Chemin du Bayou, mesurant, en mesure américaine, 26 pieds 5 pouces de face à la rue Ursulines sur 92 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une belle résidence à deux étages, ayant 2 chambres, vestibule et galerie au rez-de-chaussée, 2 chambres, cabinet et galerie de côté à l'étage supérieur; bâtisse au fond ayant 3 chambres et galerie, lieux d'aisance, citerne, etc. Connu par le No municipal 1527 rue Ursulines.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges ou servitudes qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Domaine, St-Philippe et Marais, mesurant, en mesure française, 34 pieds 4 pouces et demi à la rue Villeré sur 120 pieds de profondeur et 34 pieds de largeur dans le fond, désigné par le lot No 3 de l'îlet No 59 sur un certain plan fait par Vollquin, ingénieur, le 27 décembre 1836, déposé sous le No 1 dans le livre de Plans dans l'étude de Hagues Pedesclaux, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en une élégante maison double à deux étages, ayant galleries devant à chaque étage, 9 chambres, cuisine et office chaque côté, Water Works, citerne, hangar, lieux d'aisance à chaque étage, etc—connu par les numéros municipaux 918 et 920 rue Villeré.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 157, borné par les rues Dauphine, Kerlerec, Bourbon et Esplanade et désigné par la lettre A sur un plan fait par Arthur de Armas, géomètre, en date du 26 août 1884, duquel lot de terre mesure conformément au devis 43 pieds 2 pouces de face à la rue Dauphine par une première profondeur de 58 pieds 7 pouces 4 lignes sur son côté le plus rapproché de la rue Bourbon ensuite 4 pieds 9 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et allant vers la rue Bourbon; ensuite 37 pieds 4 lignes sur une seconde ligne de profondeur parallèle à la rue Bourbon. Ensuite 47 pieds 11 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond et 95 pieds 11 pouces sur la ligne de profondeur le séparant de la propriété de C. Soniat ou représentants; le dit lot commençant à une distance de 52 pieds 9 pouces de l'angle d'intersection, des rues Bourbon et Dauphine.

Les améliorations consistent en un joli cottage double à deux étages et mansarde, ayant 4 chambres, galerie et cabinet de chaque côté, cuisines à deux étages avec 4 chambres de chaque côté; citerne, lieux hydrant, chambre à bain, etc., de chaque côté, connu par les Nos 1824 et 1826 rue Dauphine.

4° Un certain lot de terre situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourbon, Bourgogne et St Antoine, mesurant en mesure française 15 pieds de face sur la rue des Remparts par 127 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Constance Alexis ou ses représentants et de l'autre côté par la propriété de M. Carrière ou ses représentants, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges servitudes, et avantages qui y appartiennent, en quelque sorte.

Les améliorations consistent en une moitié d'une maison double à un étage, contenant 3 chambres, cuisine à deux chambres, cabinets, etc., étant la moitié la plus près de la rue Bourbon, connu par le No municipal 1806 rue N. Remparts. Loué $10 par mois.

5° Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 44, compris dans les rues Annette, Urquhart, St-Bernard et Marais, mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Annette sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout conformément au plan dressé par C. Giroux, le 5 avril 1853 et déposé en l'étude de A. E. Bienvenue, autrefois un notaire en cette ville, comme plan No 15, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, servitudes et avantages ci-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant.

Les améliorations consistent d'un cottage à un étage contenant 2 chambres et 1 cabinet, cuisine avec 4 chambres, citerne, latrine, etc., connu par le No municipal 1830 rue Annette: loyer, $14 par mois.

6° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Kerlerec, St Claude, Columbus et Remparts, mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Kerlerec sur 77 pieds 3 pouces de profondeur plus ou moins sur le côté de la rue St Claude et 72 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Remparts, et 30 pieds 3 pouces plus ou moins sur la ligne du fond, d'après un devis fait par Pilié et Depouilly, le 15 juin 1865, annexé à un acte passé le 21 juin 1865, pardevant A. Boudousquié, alors notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges servitudes et dependances ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations consistent en un cottage à un étage avec mansarde, contenant 4 chambres et un cabinet, cuisine avec 2 chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance etc; connu par le No municipal 1121 rue Kerlerec. Loué $15 par mois.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un an crédit de un an, en un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, en ses billets à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial, et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité "de non aliénando". 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès assurance et transfert de la police au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus le montant de son enchère les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1898. Les acquéreurs devant faire un dépôt de dix pour cent de leur enchère avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 mars—13 20 27—avril 3 10 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

In rè New Orleans Real Estate Company Limited.

No 51,994—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureaux No 813 rue Commune. MERCREDI, le 30 mars 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la **Bourse de propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 717 rue Commune entre les rues Carondelet et St Charles.** En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 février 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec les dépendances qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gayoso, Dupré, Ursulines, Live Oak et St. John, ledit îlet étant désigné par le No 383; les dits quatre lots de terre sont désignés par les Nos quatre cinq, six et sept, sur un plan ou devis annexé à un acte pardevant Théodule Buisson, notaire, à la date du 26 juillet 1894 et mesurant d'après le dit plan comme suit à savoir—

Le lot No Quatre mesurant trente-cinq pieds 5 pouces de face sur la rue Ursulines, cent trente six pieds, 7 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3; cent dix-neuf pieds 11 pouces et une ligne sur la ligne le divisant du lot No 5 et trente quatre pieds en largeur dans le fond. Le lot No 5 a trente neuf pieds 5 pouces et 3 lignes de face sur la rue Ursulines, cent dix-neuf pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot No 4, cent un pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 6 et trente quatre pieds 10 pouces de largeur dans le fond.

Les lots Nos six et sept ont chacun trente et un pieds deux pouces et une ligne de face sur la rue Ursulines, trente pieds de largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes, à savoir:

Le lot No six, cent soixante et un pieds cinq pouces et six lignes sur la ligne vers la rue Dupré, et cent quarante-six pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne vers la rue Gayoso le séparant du lot No sept. Le lot No sept, cent quarante-six pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne le séparant du lot No six, et cent trente et un pieds, neuf pouces sur la ligne du lot No huit.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, aux frais de l'acquéreur.

27 février—27—mars 6 13 20 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur Améliorées et Vacantes Des Deuxième et Troisième Districts.

No 833 rue Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine— Une résidence en briques avec mansarde.

Nos 835 et 839 rue Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourbon—Cottage à un étage, etc.

Ilet borné par les rues Manuel, Pauline, Bolivar et Jeanne.

11 lots dans l'ilet borné par les rues Bolivar, Manuel, Jeanne et Bartheleemy.

2 lots sur la rue Union, entre les rues Law et Hope.

Succession de Catherine Amélia Diagon, veuve en première noce de Peter Early et veuve en deuxième noce de Jean Soulagnet.

No 54,926—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR et ESCOFFIER,— Placide J. Spear, encanteur — Bureau, No 813, rue Commune, MERCREDI, le 23 mars 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse de propriétés foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St Charles, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 février 1898 et signé le 11 février 1898 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée les suivantes décrites propriétés de valeur, à savoir:

1° Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Ursulines Dauphine, Hôpital et Bourbon, désigné par la lettre C sur un devis dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, annexé à un acte passé pardevant L. Antoine Doriocourt, notaire en cette ville, le 28 février 1876, le dit lot mesurant, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ursulines sur 88 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses, etc, qui s'y trouvent.

Les améliorations consistent en un cottage ayant trois chambres, une autre bâtisse occupée par un salon de Barbe avec deux chambres, citerne, latrine, hydrant, etc., connus par les numéros municipaux 835 et 839 rue Ursulines.

2° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues URSULINES, HOPITAL, BOURBON et DAUPHINE, mesurant 21 pieds, 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 126 pieds, 9 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le numéro municipal 833 (ancien 103 rue URSULINES). Les améliorations consistent en une résidence en briques à un étage avec mansardes, ayant 5 chambres et 2 cabinets, une bâtisse en briques à deux étages dans le fond ayant 2 chambres; une bâtisse dans le fond ayant une chambre, hydrant, puits latrines, etc.

3° Un certain ilet de terre dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 156 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 3 mars 1866, dont une copie est annexée à un acte pardevant Eusèbe Bonny, notaire en cette ville, borné par les rues Manuel, Pauline, Bolivar et Jeanne, lequel dit ilet contient 22 lots et mesurant 244 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Manuel, 244 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Bolivar et 341 pieds 2 pouces et 5 lignes sur chacune des rues Pauline et Jeanne.

4° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Manuel, Jeanne, Bolivar et Barthelemy, désignée par le No 155 d'après le plan ci-dessus. La dite portion de terre ayant onze lots et mesurant au pied amé;icain) 119 pieds, 4 pouces et 3 lignes de face sur chacune des rues Manuel et Bolivar et 341 pieds, 2 pouces et 5 lignes sur la rue Jeanne et sur les lignes du fond.

5° Un lot de terre triangulaire, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 874 sur un plan annexé à un acte en date du 13 juin 1868 pardevant Antoine Doriocourt, notaire, borné par les rues Joséphine, Franklin et Lafayette Walks, mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Joséphine, 87 pieds 9 pouces et 2 lignes de face au Franklin Walk et 90 pieds 9 pouces et 3 lignes de face au Lafayette Walk.

6° Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 3 et 4, dans l'ilet No 111, borné par les rues Bagatelle, Union, Loi et Hope, sur un plan dressé par F. Wilkinson en date du 7 décembre 1836 déposé en l'étude de W. J. Lewis, ancien notaire en cette ville; le lot No 3 mesurant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur; le lot No 4 mesurant 32 pieds de face à la rue Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Conditions— Un tiers ou plus comptant et le reste à un ou deux ans de crédit avec billets d'acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de la vente et garantie par privilèges de vendeurs et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les clauses usuelles concernant les assurances et honoraires d'avocat; 10 pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication;

Actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

1o fev—16 17 23—mars 2 9 16 23

Interdiction de Simon Bear.—No 5482—Division E. Cour Civile de District.

JUGEMENT.

Cette affaire a été jugée ce jour, présents: W. O. Hart pour Camille N. Bear, pétitionnaire, J. Paris Childress pour Simon Bear, sous appointement de la Cour; et la Cour considérant les plaidoiries et l'évidence enregistrée dans cette affaire, et pour les raisons verbalement assignées, la loi et l'évidence étant en faveur du pétitionnaire. Il est ordonné, adjugé et décrété que Simon Bear soit et est par le présent interdit. Et il est de plus ordonné que les frais de ces procédures soient payés par la propriété du dit Simon Bear.

Jugement rendu le 24 février 1898

Jugement signé le 2 mars 1898.

Signé: GEO E. THEARD, Juge.

Pour copie conforme.

P. A. FUCUINO, Député-Greffier.

Dinkelspiel & Hart Avocats.

6 mars—6 12 19 26—avril 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES TOUT NEUFS

PAR ORDRE DES LIQUIDATEURS,

LE STOCK ENTIER DE LA FAMEUSE MAISON

Grant & Jung Funiture Company, Ltd

Consistant en Meubles Beaux, Moyens et Bon Marché,

Dans tous les Grades des Plus Belles Manufactures dans les Etats-Unis.

Dans la re-liquidation de Grant & Jung Furniture Company, Ltd.—No 55,499. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—LEONARD STERN, Encanteur—le JEUDI, 17 mars 1898, à 11 heures A. M., sur les lieux, Nos 423 et 437 rue du Camp, en vertu de et conformément un ordre de l'Hon. Judge Fred D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 4 mars 1898, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, il sera vendu aux enchères publiques sans limites ni réserves, le stock entier de Meubles et autres Mobiliers appartenant à ladite Grant & Jung Furniture Company, Limited.

N. B.— Les ventes privées seront continuées comme d'habitude jusqu'au jour de la vente.

CONDITIONS—COMPTANT. 5 ma.s—à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Premier District.

Nos 831 et 837, rue Lafayette, entre les rues Baronne et Carondelet.

Succession d'Antonio Agusti.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 52,268.

PAR SPEAR ET ESCAFFIER, — Placide J. Spear, encanteur. — Bureau 813, rue Commune.— MERCREDI, le 16 mars 1898, à midi, sera vendu à l'enchère publique à la Bourse de propriétés foncière de la Nouvelle-Orléans No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu de et conformement à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 7 février 1898, pour le compte de la dite succession, la suivante propriété à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de cette ville dans le fond des lots numéros vingt et vingt et un, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Poydras, Baronne et Carondelet; ladite portion de terre est désignée comme lot No vingt-deux sur un plan ou devis dressé par L. H. Pilié, voyer, annexé pour référence à un acte de vente à O. Czaminski, pardevant Jules Mossy, notaire, le 30 mars 1872 et mesurant 64 pieds de face à la rue Lafayette, 64 pieds 2 pouces 2 lignes en largeur dans le fond sur la ligne des lots désignés par les numéros 10, 11, 12 et 13 sur le dit plan ou devis, 38 pieds et 4 pouces sur la ligne de côté des lots Nos 20 et 21 vers la rue Baronne et 34 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté de la rue Carondelet. Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde, ayant 5 chambres, 2 cabinets, galerie, une autre bâtisse à deux étages avec 5 chambres citerne, hydrant, latrine, etc, connue par les Nos municipaux 831 et 837 rue Lafayette.

Termes et Conditions—Une moitié en plus comptant et la balance en un crédit de un an en billet portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date garantis par lien et privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes exigibles dans l'année 1898 au dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9fév—9 16 23 mars 2 9 16

PAR J. H. O'CONNOR & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Cottage

Dans le Quatrième District — 2838 Troisième, encoignure de la rue Claiborne—A l'Encan.

Succession de James Hylandet épouse

No 51,480—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR JNO H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau No 828 rue Commune — JEUDI, 31 mars 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T.C.W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 25 février 1898, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

La partie supérieure de trois certains lots de terre, avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième Quatrième, Willow et Claiborne, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par A. J. Young en date du 1er février, 1869, déposé pour référence comme plan No 44 dans le bureau de W. Shannon, ancien notaire en cette ville et aussi désigné par les mêmes numéros, sur un plan annexé pour référence à un acte passé pardevant Paul E. Laresche, ancien notaire en cette ville.

Les dits lots mesurent chacun 30 pieds 9 pouces de face à la rue Troisième, sur 76 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 1 formant l'encoignure des rues Troisième et Claiborne. Lots Nos 2 et 3 sont décrits comme mesurant 30 pieds 9 pouces de face, le mesurement actuel étant à peu près 29 pieds 6 pouces de face à la rue Troisième, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage contenant 2 chambres, cuisine, hangar, etc., connue comme No 2838 rue Troisième.

Conditions de la vente—Le tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement qui s'y trouvent à être garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur les dites propriétés foncières et toutes les autres clauses usuelles; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes pour cette année 1898 en plus et au-dessus du prix d'adjudication et déposer dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Ward, notaire.

27 fev—27 mar— 6 13 20 27 31

PAR PAUL & GURLEY.

Une bonne affaire,

Placement sûr et permanent.

Agreable Cottage Double.

1021 et 1023 rue Union près de Remparts, avec bâtisses dans le fonds. Bon voisinage près de tous les agréments, toujours loué et rapportant $20 par moi

Vente Perempteire.

SERA VENDU à l'enchère à la Bourse, No 629 rue Commune, mardi le 22 mars 1898 à midi, et le plus cet exposé.

Conditions — Un tiers ou plus comptant balance à 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêts et clauses usuelles. Acte de vente pardevant Felix J. Poig, notaire. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1898 et déposer 10 pour cent au moment de la vente

PAUL et GURLEY, encanteur.

6 mars — 6 [illegible]

Bureau des Assesseurs d'Etat—Paroisse d'Orléans, Chambre 15, Hôtel de Ville. —Nouvelle-Orléans 28 février 1898.—Toutes les personnes sujetties à être taxées sur aucun genre de propriété, soit foncière ou mobilière, sont par le présent avisées conformément à la section 24 de l'acte 16 de 1890, que l'assessement de la propriété de 1898 dans les divers districts de la paroisse d'Orléans a été complété et que la liste sera exposée à ce bureau du 1er mars 1898 au 20 mars 1898 (jour fériés exceptés) inclusivement entre les heures 9 A. M. et 4 P. M. pour inspection et corrections. Tous les contribuables sont respectueusement invités à se prévaloir de l'occasion qui leur est offerte de faire savoir leur objection à tout assessement et d'en vérifier la correction de la manière prescrite par la loi.

E. K. SKINNER, Président.

A. BARNES, Secrétaire. 1er mars—10f

VENTES A L'ENCAN.

PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Choix dans le Sixième District.

Andrew E. Nelson vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.—No 52 654.

PAR STROUDBACK & STERN— Léonard L. Stern, Encanteur le JEUDI, 24 mars 1898, à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu en vertu d'un ordre de vente de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, signé le 28 septembre 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, aux enchères publiques—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Sud Robertson, (anciennement Breslow) Milan et Fern et (anciennement Long) àant l'ilet No 600 lequel dit lot de terre est désigné par le No 8 (huit) sur un devis annexé à un acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, en cette ville le 18 janvier 1895, et mesure en mesure américaine 30 pieds de face à la rue Marengo, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, ledit lot commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Sud Robertson et Marengo, étant la même propriété que le présent hypothécaire a acquise par achat de John Walter Nelson, d'après un acte passé pardevant le soussigné notaire le 8ème jour d'octobre 1895 et dûment enregistré dans le bureau des transcripts de cette paroisse, dans le livre 158, folio 754. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois, ardoisée, à deux étages, contenant un grand salon de réception, salons, salle à manger, cuisine, office, cour, quatre chambres à coucher, bains avec lavabo stationnaire. La maison est neuve et pas encore finie.

2° Une certaine portion de terre en cette ville, dans l'ilet 625, borne par les rues Marengo Milan, Breslau et Arcadia, et formant l'encoignure des rues Marengo et Breslau, et mesurant 45 pieds de face à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, et faisant face à la rue Breslau, comprenant le tout du lot No 1 et la moitié du lot No 2, ensemble avec toutes les améliorations

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 fev—20—mars 3 10 17 24

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple No 1753 rue Philip entre les rues Baronne et Brainard. Deux lots de terre avenue Nashville, entre Prytanée et Perrier. Succession de J. R. Lund.

No 55,463—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur. Bureau No 336 rue Carondelet, le MARDI 29 mars 1898, à midi, à la Bourse des 629 rue Commune, en vertu des plans et au quels on doit se référer, conformement à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, daté et signé le 23 février 1898, rendu dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée et adressé à William H. Fitzpatrick, encanteur, il sera vendu à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, la propriété ci après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre, situé et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borne par les rues Philip, Jackson, Baronne et Brainard, étant l'ilet No 264, lequel dit morceau ou portion de terre mesurant vingt trois pieds cinq pouces et six lignes (23' 5" 6''') de face à la rue Philip, sur une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Brainard, de quatre vingt-douze pieds, six pouces et trois lignes (96' 6" 3''') et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Baronne de quatre vingt-treize pieds, quatre pouces et quatre lignes (93' 4" 4''') et une largeur sur la ligne du fond de vingt trois pieds, quatre pouces et deux lignes (23' 4" 2''') le tout plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, et dépendances ci dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Le dit morceau ou portion de terre est composé d'une portion vers la rue Baronne du lot désigné par la lettre F sur un plan par J. A. D'Hémécourt, annexé à un inventaire pris par Oscar Drouet, ancien notaire en cette ville daté le 8 août 1872, dans la succession de Céleste D. Jorc Les améliorations consistent en un cottage simple portant le numéro municipal, 1753 rue Philip, et ayant cinq chambres, lit, à des hangars, citerne, cour en briques, etc.

Deuxièmement—Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 45, borné par l'avenue Nashville, les rues Prytanée, Perrier et Eléonore; les dits lots sont désignés par les Nos 3 et 4 et mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Nashville sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après le devis fait par S. G. De L'Isle, architecte, daté le 18 mai 1893; un devis duquel est annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, autrefois notaire, le 16 octobre 1894.

Conditions—Comptant; et les acquéreurs devant de plus assumer comme partie du prix d'achat les taxes dues et exigibles pour l'année 1898; aussi à faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente. Acte de vente pardevant Charles B. Upton Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

24 fév—24 25 26 27—mars 6 13 20 27 28 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif du contenu et installations, etc., d'une Pharmacie

Y compris le contenu, vitrines, étagères, casiers à prescriptions; aussi une grande quantité de médicaments, médecines patentées, parfumeries, notions, etc., y compris une fontaine de soda, etc.

Francis J. Gaequet vs. W. O. Posey.

COUR CIVILE DE District pour la paroisse d'Orléans No. 55,536 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le SAMEDI, 19 mars 1898, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No 2426 rue Carondelet, à l'encoignure de la rue Seconde:

Le contenu et installations de la pharmacie contenue dans ledit local d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Fenner, Henderson & Fenner, Avocats du plaignant.

8 mars—8 12 16 19

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS ET KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'EXCELLENTE RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES,

No 228 Rue Nord Remparts,

Entre les rues Douane et Bienville

LA BELLE

Résidence en briques à trois étages,

No 1616 rue Canal,

Entre les rues Robertson et Claiborne,

—ET LE—

Joli cottage en bois

No 1205 rue Girod,

Entre les rues Bassin et Franklin.

SUCCESSION DE MADAME VEUVE MARGARET HENNESSEY.

No 44,707—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 24 mars 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 10 décembre 1897, du l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites à savoir—

1° L'excellente résidence en briques à deux étages avec mansardes, No 228 rue Nord Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts, Bourgogne, Douane et Bienville contenant vestibule, salon, salle à manger, cuisine six chambres à coucher, grande cour pavée, etc. Le lot de terre mesurant en mesure américaine 42 pieds 1 5|8 pouces de face à la rue Nord Remparts, sur 97 pieds 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. La propriété est bien située, d'une imposante apparence et un ilet de la rue Canal et spécialement adaptée comme résidence de famille ou profession, nelle. Se loue aux taux de $720 par an.

2° La belle résidence en briques à trois étages, No 1616, rue Canal, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Robertson et Claiborne, contenant vestibules, douze chambres, galeries, cour pavée, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre A, sur un devis ou plan d'arpentage dressé par L. I. Fremaux, ingénieur civil, sous la date du 20 avril 1889 et annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Herod, le 9 mai 1889, notaire en cette ville. Lequel dit lot mesurant 18 pieds, 10 pouces et 4 lignes de face à ladite rue Canal; sur 127 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et étant borné dans le fond par une allée de 5 pieds 3 pouces de largeur, s'ouvrant sur la rue Robertson, commune au dit lot et autres tracés sur le susdit devis. La propriété est à cinq minutes de marche du centre des affaires sur notre grande avenue centrale et fera une bonne résidence ou un placement avantageux. Rapportant maintenant au taux de $420 par an.

3° Le joli Cottage en bois à un étage No 1205 rue Girod dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borne par les rues Girod, Lafayette, Bassin et Franklin, retiré de la banquette, 7 contenant galeries, plusieurs chambres, cour sur le côté, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 14 sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer en date du 2 Mars 1833, et déposé en l'étude de Wm. Y. Lewis, alors un notaire en cette ville. Le dit lot ayant 28 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. La propriété est bien située soit pour une belle résidence ou un placement de valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit,